



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 18 mai 2015

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, Motion, 0.2, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Patrick BONTEMPS (à partir de la motion), Mme Claudine CAULET, M. Guericc CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 4.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir de la motion), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : Mme Chantal JARROT Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : Mme Marie-Pascale BRIENTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Eric PETIT Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirole : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : Mme Marie-Christine MARTINET Nancray : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noiron : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 6.2) Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : M. Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaivre-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir de la motion) Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danièle DARD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jacques GROSPERRIN, M. Thierry MORTON, Mme Mina SEBBAH, M. Michel VIENET Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Châtilion-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : Mme Oriane DELAGUE La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Montferrand-le-Château : Mme Pascale HANUS Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : Mme Christine BITSCHENE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ Pugey : M. Frank LAIDIE Saône : Mme Sylvie GAUTHEROT Serre-les-Sapins : Mme Valérie BRIOT Thise : Mme Laurence GUIBRET Vaivre-Arcier : M. Charles PERROT

Secrétaire de séance : M. Alain LORIGUET

Procurations de vote :

Mandants : P. CHANEY, E. ALAUZET, T. BIZE, N. BODIN, P. BONNET, E. BRIOT, Y.M. DAHOUI, D. DARD, L. FAGAUT (à partir du 4.3), F. GERDIL-DJAOUAT, J. GROSPERRIN (jusqu'au 4.2), T. MORTON, M. SEBBAH, B. ASTRIC, C. BOTTERON, G. GALLIOT, M.P. MARQUIS, P. HANUS, C. BISTSCHENE (jusqu'au 6.2), J.M. BOUSSET, F. LAIDIE, V. BRIOT, A. SALOMEZ, C. PERROT

Mandataires : C. JARROT, A. POULIN, E. MAILLOT, M. LOYAT, M. OMOURI, C. LIME, D. POISSENOT, A. GHEZALI, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 4.3), C. MICHEL, L. FAGAUT (jusqu'au 4.2), M. ZEHAF, S. PESEUX, D. JACQUIN, P. CORNE, C. DEMOLY, J. CANAL, P. DUCHEZEAU, P. BELUCHE (jusqu'au 6.2), C. BARTHELET, A. AVIS, G. BAULIEU, E. PETIT, J.N. BESANCON

Délibération n°2015/002805

Rapport n°3.5 - AKTYA - Augmentation du capital

AKTYA - Augmentation du capital

Rapporteur : Dominique SCHAUSS, Vice-Président

Commission : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020	Montant Budget 2015 : 1 417 500 €
SEM Patrimoniale	Montant de l'opération : 1 410 000 €

Résumé :

Afin de permettre à la SEM Aktya de mettre en œuvre les opérations de développement / reconversion d'immobilier d'activités demandées par le Grand Besançon, en décembre 2013, le Grand Besançon a délibéré en faveur d'une avance en compte courant d'associé à hauteur de 1 400 000 €. Aktya sollicite désormais la transformation de cette avance en augmentation de capital à hauteur de 1 410 000 €.

I. Présentation générale

La société d'économie mixte Aktya l'immobilier d'entreprises du Grand Besançon a notamment pour objet la construction ou l'acquisition d'immeubles à usage de bureaux, ou de locaux industriels ou commerciaux ainsi que la gestion, l'entretien et la mise en valeur de ces locaux.

Aktya s'est engagée dans un plan de développement ambitieux (décision du Conseil d'Administration du 17 mai 2011) s'appuyant sur un développement et une diversification de son parc qui devrait évoluer de 50 000 m² à 120 000 m² d'ici 2019. Les fonds propres actuellement disponibles ne permettent pas d'atteindre l'objectif fixé par le Conseil d'Administration. Il a donc été envisagé une augmentation de capital pour accompagner ce développement.

A titre d'information, le rythme moyen de développement se situe autour de 10 000 m²/an.

Pour mettre en œuvre ce plan de développement, Aktya s'est d'ores et déjà engagée en études ou travaux dans de nombreux projets initiés ou cooptés par la CAGB nécessitant à ce jour un besoin de couverture de fonds propres de plus de 5 M€. Compte tenu de la forte sollicitation d'Aktya par la CAGB et pour ne pas freiner cette SEM patrimoniale dans la dynamique de soutien de l'économie locale engagée, la CAGB a versé un apport en compte courant d'associé de 1 400 000 € à la SEM, dans la perspective d'une future évolution de capital.

II. Autorisation de transformer l'avance en capital

Cette décision d'apport en compte courant d'associé a fait l'objet d'une délibération adoptée le 19 décembre 2013 accompagnée d'une convention signée le 20 décembre et d'un paiement en janvier 2014 de 1 400 000 €.

Courant 2014, à l'appui de son plan de développement à moyen et long terme, Aktya a confirmé son besoin prévisionnel de renforcer ses fonds propres, et par courrier en date du 13 novembre 2014, Aktya a sollicité le Grand Besançon afin de transformer l'avance en compte courant d'associé en apport en capital. Parallèlement, Aktya a sollicité l'ensemble des actionnaires pour souscrire à une augmentation de capital d'un montant global de 4,2 M€ (intégrant les 1,4 M€ déjà versés par le Grand Besançon).

Les actionnaires actuels d'Aktya sont le Grand Besançon, la Caisse des Dépôts, le Département du Doubs, la Ville de Besançon, la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole et une personne physique.

Participation au capital des partenaires :

Actionnaires	Répartition	Capital	Augmentation du Capital	Totaux	Nouvelle Répartition
CAGB	34 %	2 907 675 €	1 410 000 €	4 317 675 €	35 %
Ville de Besançon	16,50 %	1 411 078 €	693 000 €	2 104 078 €	17 %
Département du Doubs	13,50%	1 154 518 €	0 €	1 154 518 €	9 %
CDC	22,50 %	1 924 197 €	945 000 €	2 869 197 €	24 %
Caisse d'Epargne	7 ,50 %	641 399 €	315 000 €	956 399 €	8 %
Crédit Agricole	6,00 %	513 119 €	252 000 €	765 119 €	6 %

Actuellement actionnaire à 34 %, le Grand Besançon a donc été sollicité pour un montant de 1 410 000 € (aux écarts rompus près), dont 1 400 000 € déjà versés. Le solde est prévu au Budget 2015.

MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMILLE, N. BODIN, M. FELT, JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET, P. GONON, JS. LEUBA et T. MORTON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 8 contre et 3 abstentions, le Conseil de Communauté :

- autorise la transformation de l'avance en compte courant en capital,
- autorise les élus à donner un avis à l'augmentation de capital lors des prochaines instances d'Aktya statuant sur ce point, et notamment lors de l'assemblée générale extraordinaire, et pour un montant de 1 410 000 € au titre du Grand Besançon.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 107

Contre : 8

Abstentions : 3

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 29 MAI 2015